

Devenez partenaire du programme
Seniors en vacances

ÉDITION
2025



Dynamiser vos politiques de prévention
de **lutte contre l'isolement et la perte
d'autonomie de nos aînés**

Parce que les vacances, c'est essentiel



Le mot de **Alain Schmitt**, Directeur général de l'ANCV



Avec plus de 800 000 bénéficiaires depuis 2007, Seniors en vacances est un programme majeur dans le paysage de l'action sociale en France.

Des destinations qui répondent à vos envies, des lieux de qualité pour vous accueillir, des partenaires engagés, tout cela fait son succès.

J'ai souhaité qu'en 2025, nous soyons encore plus ambitieux, et c'est aux côtés de la CNAV, des institutions qui vous accompagnent et des collectivités territoriales que l'ANCV se mobilisera pour que Séniors en Vacances continue de bénéficier à ceux d'entre vous qui sont éloignés des vacances.

A l'ANCV, nous sommes convaincus que partir en vacances, c'est être assuré de prendre du temps pour soi, de faire des rencontres, de se faire du bien.

Devenez partenaire de Seniors en vacances en 2025.

1 Seniors en vacances, c'est quoi ?

Seniors en vacances est le programme d'action sociale pour le départ en vacances des personnes âgées.

À partir d'un cahier des charges adapté aux envies et contraintes des seniors, l'ANCV collecte, une offre diversifiée de séjours de vacances, à des tarifs accessibles, réduits par une aide financière de l'ANCV attribuée sous conditions, vers des destinations en France et en Europe.

En résumé, **Seniors en Vacances c'est :**

- **3 types de séjours**, hors transport, pour répondre à toutes les envies
- **Près de 200 destinations en France Métropolitaine et en Europe** : mer, montagne, ville ou campagne.
- **Des lieux adaptés aux Seniors** situés dans des villages ou centres de vacances, résidences de tourisme, hôtels ou hôtels club.
- **Des animations et/ou des excursions qui permettent de créer du lien social et de rompre avec le quotidien**: sortie à la découverte du patrimoine des régions, activités sportives (aquagym, yoga, randonnée...) et ludiques (dégustations de spécialités locales...), soirées animées (cabaret, karaoké, soirée dansante...)
- Et en plus des **tarifs préférentiels** proposés, certains seniors peuvent **bénéficier d'une aide financière** sous conditions, attribuée une fois par an et par senior. Son montant est plafonné en fonction de la durée du séjour.

Les séjours comprennent, en fonction de la formule retenue :

- La pension
- Des activités
- Des excursions
- Des animations
- Les transferts aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement

Les séjours ne comprennent pas :

- le transport domicile - lieu de séjour,
- la chambre individuelle (supplément selon le prestataire),
- la taxe de séjour
- l'assurance annulation

Les seniors et leurs proches sont éligibles...

...Au programme *Seniors en vacances*

- Les personnes de plus de 60 ans au moment du séjour, ou de plus de 55 ans lorsqu'elles sont en situation de handicap
- Résidant en France
- Retraitées ou sans activité professionnelle
- Toutes les personnes rattachées au foyer fiscal du senior, lorsqu'elles partent avec celui-ci
- Les enfants handicapés du senior qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal, lorsqu'ils partent avec celui-ci.

...À l'aide

- Les personnes éligibles au programme peuvent bénéficier de l'aide financière une fois par année civile et par personne, sous condition de ressources. Le **revenu imposable**, mentionné sur l'avis d'imposition 2024, doit être inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales.
- Exemple : une personne seule (1 part fiscale) dont le revenu imposable est inférieur ou égal à 16 763 €, sera éligible à l'aide financière en fonction de la durée du séjour.

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable en €											
Personne seule	16 763	22 410	28 057	33 704	39 351	44 928	50 645	56 292	61 939	67 586	73 233
Couple marié ou pacsé	–	–	31 629	37 276	42 923	48 570	54 217	59 864	65 511	71 158	76 805

Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, Déclaration des revenus 2023, Brochure pratique 2024

Les aidants et jeunes volontaires en service civique

- Les aidants d'une personne en situation de handicap, gravement malade ou dépendante, bénéficient de plein droit du programme et de l'aide financière, qu'ils partent avec ceux-ci ou seuls, quelles que soient leurs ressources et sans limitation du nombre de séjours par an.
- Les aidants professionnels de la personne handicapée, gravement malade ou dépendante sont éligibles au programme lorsqu'ils partent avec celle-ci.
- Les jeunes volontaires en service civique bénéficient des mêmes conditions que les proches-aidants.

Intergénérationnel

- Les jeunes de moins de 18 ans accompagnant une personne âgée et séjournant dans la même chambre (séjours identifiés sur la carte des destinations) bénéficient d'un tarif privilégié :
 - 246 € pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) et Europe de 5 jours/4 nuits ou un séjour Paris / IDF de 3 jours/2 nuits.
 - 294€ pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) et Europe de 8 jours/7 nuits.

BON A SAVOIR !

Les seniors qui souhaitent partir individuellement sur une destination du catalogue peuvent s'inscrire directement en composant le **0 969 320 616** Service gratuit + prix appel *
 Plus d'informations sur le site www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev

* Service gratuit + prix d'un appel.

3 Séjours et tarifs

3 séjours pour répondre à toutes les envies d'évasion :

404 €
maximum/pers.
3 jours / 2 nuits

228 €
maximum/pers.
avec 176 € d'aide
de l'ANCV

Séjours Paris / Île-de-France, formule 3 jours / 2 nuits :

- > **Offre** : hébergement, petit déjeuner, 1 excursion d'1/2 journée.
- > **Tarif maximum par personne** :
404 € ou **228 €** avec **176 €** d'aide de l'ANCV.

404 €
maximum/pers.
5 jours / 4 nuits

228 €
maximum/pers.
avec 176 € d'aide
de l'ANCV

Séjours France Métropolitaine (hors IDF) et Europe, formule 5 jours / 4 nuits :

- > **Offre** : hébergement, pension complète, transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, animations et excursions.
- > **Tarif maximum par personne** :
404 € ou **228 €** avec **176 €** d'aide de l'ANCV.

484 €
maximum/pers.
8 jours / 7 nuits

272 €
maximum/pers.
avec 212 € d'aide
de l'ANCV

Séjours France Métropolitaine (hors IDF) et Europe, formule 8 jours / 7 nuits :

- > **Offre** : hébergement, pension complète, transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, animations et excursions.
- > **Tarif maximum par personne** :
484 € ou **272 €** avec **212 €** d'aide de l'ANCV.



Pourquoi mettre en place *Seniors en vacances* ?

➤ Pour concrétiser les projets vacances des personnes âgées que vous accompagnez

Faites-les profiter d'une offre de séjours diversifiées en France Métropolitaine mais aussi en Europe, à un tarif préférentiel et avec une aide financière de l'ANCV, sous conditions.

➤ Pour dynamiser vos politiques de prévention de lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie de nos aînés

Outre le répit et le repos apportés par les vacances, ce programme contribue aux politiques de prévention envers les seniors et vise à :

- **favoriser le départ en vacances** d'une population qui en est exclue à plus de 45 %⁽¹⁾,
- **rompre l'isolement** et le quotidien des personnes âgées, créer du lien social,
- **remobiliser la personne âgée** autour de son projet de vie,
- **agir sur son état de santé**, son bien-être, son capital-santé,
- favoriser le « **bien- vieillir** »,
- **encourager le répit** des aidants,
- renforcer les **liens intergénérationnels**.

➤ Parce que toutes les parties prenantes le plébiscite (2)



Satisfaction des Seniors

98 % des seniors sont motivés pour repartir,

79 % se sentent en meilleure forme physique,

80 % ont davantage envie de sortir de chez eux.

91 % ont un meilleur moral



Satisfaction des porteurs de projet

98 % sont satisfaits du programme.

97 % estiment que le programme correspond tout à fait aux attentes des seniors qu'ils accompagnent.

43 % des porteurs de projets ont identifié, durant le séjour, des fragilités sur lesquelles ils entendent accompagner les seniors : évaluation de la dépendance, aide à domicile, portage de repas, téléassistance...

➤ C'est un levier de dynamisation de l'économie touristique des territoires (3)

Depuis 2007, près de 800 000 seniors ont pu vivre l'expérience *Seniors en vacances*.

47 % des professionnels du tourisme affirment que le programme SEV a permis d'augmenter le nombre de semaines d'ouverture (3 semaines en moyenne)

95 % estiment que le programme a permis d'étendre la durée des contrats saisonniers au sein des équipements impliqués dans le programme.

(1) Etude ANCV-BVA 2009, sur les non-partants en vacances. (2) Enquête 2023 réalisée auprès des seniors bénéficiaires du programme et des porteurs de projets ayant organisés un séjour entre janvier 2019 et mai 2023. (3) Programme SEV, Enquête Prestataires touristiques 2015, ANCV, 2016.



5 Qui peut devenir porteur de projet de *Seniors en vacances*?

Plus de 1 300 porteurs de projets œuvrent aux côtés de l'ANCV pour faire vivre le programme.

Tout organisme en charge des personnes âgées peut être porteur de projet :

- > CCAS, Mairie
- > Service animation d'une collectivité,
- > Club de retraités,
- > Résidence Services,
- > Résidence Autonomie,
- > EHPAD,
- > COS, CSE,
- > Organisme d'aide à domicile,
- > Organisme syndical,
- > Caisse de retraite,
- > Organisme caritatif,
- > Centre social,
- > Centre hospitalier,
- > Association socio-culturelle,
- > CLIC,
- > Plateforme d'accompagnement et de répit, etc

Le rôle du porteur de projet :

- > **assurer la préparation** du séjour,
- > **lever les freins** liés au départ,
- > **préparer le budget** du séjour,
- > **rassurer et convaincre** les seniors,
- > **favoriser la mixité** des groupes,
- > **rompre l'isolement** des plus fragiles,
- > **assurer les relations avec l'ANCV et le prestataire touristique** dans le respect des obligations prévues dans la convention.

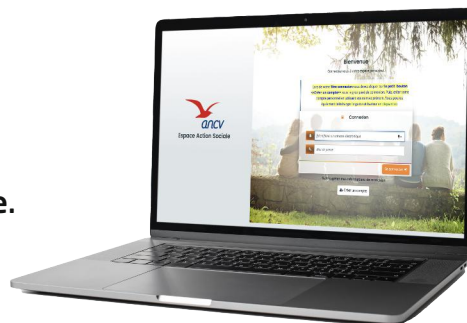
Comment devenir porteur de projet de *Seniors en vacances*?

A Faites votre demande sur le portail Espace Action Sociale de l'ANCV

Créez votre compte et laissez vous guider sur :

<https://www.conventions.espace-actionsociale-ancv.com/aides>

- > Vous pourrez consulter l'état d'avancement de votre demande jusqu'à la réception de votre notification
- > Une fois cette 1^{re} demande enregistrée, toutes les informations sur votre structure sont enregistrées, plus besoin de les saisir de nouveau l'année prochaine.
- > Avant de vous lancer, il faudra vous munir de votre N° de SIRET et pour les associations également de votre N° de RNA.



NB : si vous avez déjà un compte, veuillez vous connecter sur votre espace EAS avec votre nom d'utilisateur ou votre adresse mail et votre mot de passe pour déposer votre demande de conventionnement.

B Ouverture de votre espace personnel SEVweb par l'ANCV

Une fois votre aide notifiée, l'ANCV ouvre votre compte personnel sur l'extranet. Vous recevez alors un mail de notification d'ouverture du compte SEVweb avec vos codes d'accès.

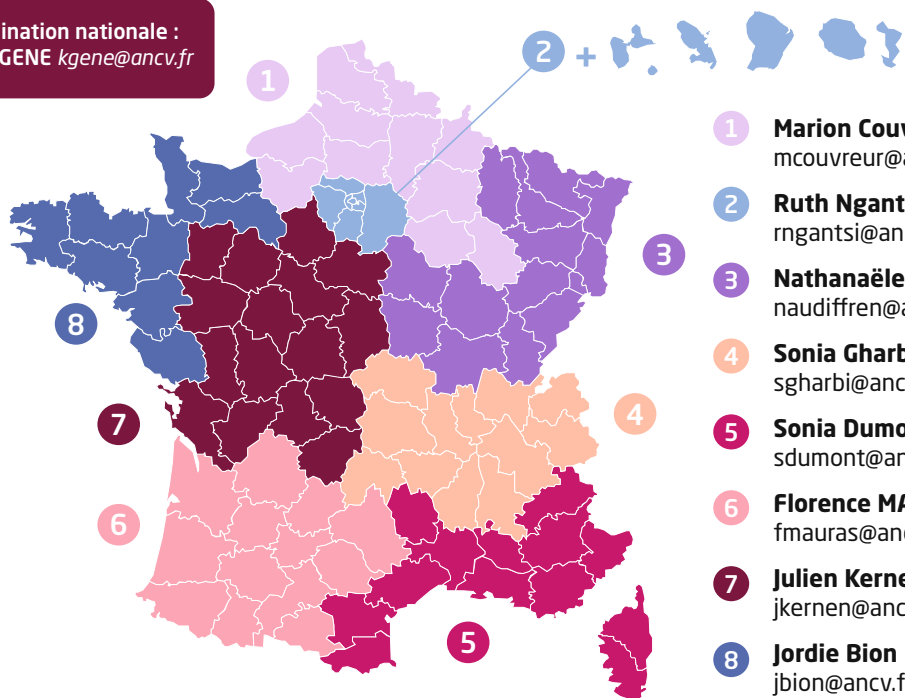
C Vous êtes désormais porteur de projet du programme *Seniors en vacances*

Vous pouvez prendre contact avec les professionnels du tourisme sélectionnés afin de réserver votre séjour et permettre au professionnel du tourisme de l'enregistrer sur l'espace SEVweb.

Vous pouvez commencer à inscrire les seniors.

Contactez nos chargés de développement innovation et ingénierie sociale sur le territoire :

Coordination nationale :
Kelly GENE kgene@ancv.fr



- 1 **Marion Couvreur**
mcouvreur@ancv.fr
- 2 **Ruth Ngantsi**
rngantsi@ancv.fr
- 3 **Nathanaële Audiffren**
naudiffren@ancv.fr
- 4 **Sonia Gharbi**
sgharbi@ancv.fr
- 5 **Sonia Dumont**
sdumont@ancv.fr
- 6 **Florence MAURAS**
fmauras@ancv.fr
- 7 **Julien Kernen**
jkernen@ancv.fr
- 8 **Jordie Bion**
jbion@ancv.fr



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, accomplit depuis plus de 40 ans une mission de service public : favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. Elle déploie une gamme de services et d'aides pour accompagner les actifs et les personnes fragiles sur le chemin des vacances.



L'Assurance retraite soutient le programme Seniors en Vacances, notamment pour les bénéficiaires de son action sociale qui se trouvent en situation de fragilité économique ou sociale.

Nous vous accompagnons

Retrouvez toutes les informations, la carte des destinations et la documentation à télécharger sur :

 www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev



Pour les informations concernant les séjours, contactez directement le professionnel du tourisme en précisant « *Seniors en vacances* ».

Nous contacter

 **0 969 320 616** Service gratuit + prix appel

